

**LA LÉGALISATION DU CANNABIS À DES FINS RÉCRÉATIVES:
*impacts et questionnements***

Objectifs de la journée :

Au terme de cette journée les participantes et les participants seront en mesure de :

- Comprendre les distinctions entre les concepts de légalisation et de décriminalisation, leurs avantages et leurs inconvénients;
- Connaître les différents modèles de légalisation du cannabis;
- Connaître les principales dispositions législatives canadiennes et québécoises en matière de cannabis;
- Réfléchir sur les impacts éventuels de la légalisation du cannabis à des fins récréatives pour le Canada et le Québec, notamment en matière de prévention et d'intervention.

Contenu :

La légalisation du cannabis à des fins récréatives au Canada est prévue pour l'été 2018. Le Canada sera alors parmi les premiers pays au monde à adopter une telle mesure législative. À quoi peut-on s'attendre? Devons-nous envisager une augmentation de la consommation et des méfaits liés à l'usage du cannabis?

Après avoir présenté les distinctions entre les concepts de légalisation et de décriminalisation, les différents modèles de légalisation actuellement mis en place et les principales dispositions législatives en vigueur au Canada, les participants seront appelés à réfléchir sur les impacts potentiels de la légalisation du cannabis.

Pour qui : Tous les intervenantes et intervenants œuvrant en dépendance et en santé mentale préoccupés par la consommation du cannabis.

Formateur : Monsieur Serge Brochu, Ph.D psychologie, Directeur scientifique et chercheur, Institut universitaire sur les dépendances, CIUSSS Centre-Sud-de-l'Île-de-Montréal, Professeur émérite École de criminologie UdeM, Chercheur CICC, RISQ

Date : **Vendredi 30 novembre 2018**

Heure : 9 h à 16 h 30 (accueil à compter de 8 h 30)

Endroit : Campus de Longueuil de l'Université de Sherbrooke ou à distance en webdiffusion
150, place Charles-Le Moyne
Longueuil (Québec) J4K 0A8